



Marc Baum
Député

Luxembourg, le 30 août 2024

Concerne: Question parlementaire relative aux demandeurs d'emploi en possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre du Travail.

Dans votre réponse à la question parlementaire n°1014 du 16 juillet 2024 du député Claude Haagen, vous indiquez qu'au 31 mai 2024 5.179 demandeurs d'emploi disposaient d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Selon les chiffres publiés par l'ADEM, la part des diplômé.e.s de l'enseignement supérieur dans le total des demandeurs d'emploi inscrits est en progression depuis plusieurs années et a atteint près de 30% en mai 2024.

Dans cette même réponse vous exposez brièvement les différents programmes de formation continue et de reconversion professionnelle pouvant s'adresser aux demandeurs d'emploi universitaires.

Partant, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre sur l'orientation des demandeurs d'emploi en possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur par les services de l'ADEM :

- 1) Combien d'inscriptions pour des formations continues et des programmes de reconversion professionnelle sont effectuées en moyenne tous les ans pour le compte de demandeurs d'emploi universitaires par les services de l'ADEM ?
- 2) A combien de formations continues et de programmes de reconversion un.e demandeur.e d'emploi universitaire participe-t-il/elle en moyenne tout au long de sa période d'inscription auprès de l'ADEM ? Quel est le taux d'achèvement ou de réussite pour ces formations et programmes ?
- 3) De combien de places de formations et de reconversion destinées aux demandeurs d'emploi universitaires les services de l'ADEM disposent-ils ? Est-ce suffisant ou faudrait-il développer davantage l'offre destinée aux demandeurs d'emploi universitaires ?
- 4) Les demandeurs d'emploi universitaires sont-ils dirigés par les services de l'ADEM vers les postes vacants auprès de l'Etat ou des communes ? Dans l'affirmative, les services de l'ADEM proposent-ils des formations spécifiques pour les carrières professionnelles dans les secteurs public et communal ?
- 5) Quel est le taux moyen de prise en charge par l'ADEM des frais d'inscription aux formations continues et programmes de reconversion destinées aux demandeurs d'emploi universitaires ?

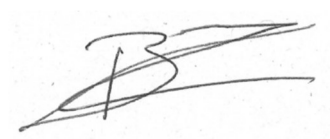
- 6) Quel est le budget annuel dépensé par l'ADEM pour la totalité du volet de la formation continue et de la reconversion professionnelle et quelle en est la part réservée aux formations et programmes destinées aux demandeurs d'emploi en possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur ? Comment ces budgets ont-ils évolué au fil des années?

Même si des évolutions particulières ont pu impacter la composition des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, la progression du chômage parmi les personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur suscite des interrogations. Ainsi l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi universitaires dans les mois suivants l'invasion russe de l'Ukraine s'explique certes en partie par l'arrivée de réfugié.e.s ukrainiens au Luxembourg. Mais la progression d'environ 25% de l'effectif de cette catégorie de demandeurs d'emploi au cours des douze mois passés (5.179 en mai 2024 contre 4.136 en mai 2023) doit avoir été causée par des facteurs autres que l'accueil de réfugié.e.s.

Partant, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 7) Quel est la part des bénéficiaires d'une protection internationale ou temporaire dans le total des demandeurs d'emploi en possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur et comment a-t-elle évolué depuis février 2022 ?
- 8) Quelles sont les qualifications (ventilées par secteur/métier) des bénéficiaires d'une protection internationale ou temporaire inscrits à l'ADEM et en possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur ?
- 9) Les services de l'ADEM ont-ils mis en place des offres de formation supplémentaires ou spécifiques pour faciliter l'orientation des demandeurs d'emploi universitaires bénéficiant d'une protection internationale ou temporaire, notamment vers les secteurs et les métiers en pénurie de main-d'oeuvre ?

Avec mes salutations respectueuses,



Marc Baum
Député